

AVIS DE COURSE

REGATE DE BASSIN LIGUE DE VOILE OCCITANIE

Dimanche 9 Octobre 2022

Autorité Organisatrice : Cercle de Voile de Marseillan

Grade : 5 A

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (en Annexe Prescriptions).
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.

Disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de course, à l'adresse suivante :

<https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-animation-bassin-occitanie-cvm-2022/>

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-animation-bassin-occitanie-cvm-2022/>

3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

4.1 La régata est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge, IND, INC, OPTI.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site <https://cvmarseillan.fr/wp-content/uploads/2022/09/Fiche-dinscription-09-10.pdf>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits ainsi que renvoyer la fiche d'inscription dûment complétée disponible en suivant le lien ci-dessus ou sur notre site internet à l'adresse : <https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-animation-bassin-occitanie-cvm-2022/>

5. DROITS À PAYER :

5.1 Les droits requis sont :

Classes	Montant
Solitaires	10 €
Doubles	15 €

Une augmentation de ces droits pouvant aller jusqu'à 100% du montant initial pourra être exigée par les clubs d'accueil en cas d'inscription tardive prise dans les 48 heures précédant la compétition.

Le système de paiement en ligne pour les inscriptions est disponible à l'adresse suivante :

<https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-animation-bassin-occitanie-cvm-2022/>

5.2 Conditions de remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de Course et les annexes éventuelles seront affichées selon les Prescriptions fédérales et mises en ligne sur le site du club.

7. PUBLICITE

Sans objet

8. PROGRAMME :

8.1 Briefing entraîneurs/accompagnateurs :

Confirmation des Inscriptions :
Samedi 08 octobre de 13h à 17h
Dimanche 09 octobre de 8 h à 10h

8.2 Jour de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

	Heure du 1er signal d'avertissement	
Dimanche 09 octobre	11h00	De 1 à 4 courses

8.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses.

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT :

Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

10. VETEMENT ET EQUIPEMENT

Sans objet

11. LIEUX :

La zone de course est située dans la rade de Marseillan (voir annexe).

12. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type construit.

13. SYSTEME DE PÉNALITÉ :

La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT :

14.1 Une course est nécessaire pour que l'épreuve soit validée.

14.2

- a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15. ACCOMPAGNATEURS : [DP]

- 15.1 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port de Marseillan au ponton du CVM
- 15.2 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

16. PROTECTION DES DONNEES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent, Le Cercle de Voile de Marseillan, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le Cercle de Voile de Marseillan, la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication. Le Cercle de Voile de Marseillan en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :
A la discrétion de l'Autorité Organisatrice.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cercle de Voile de Marseillan
3 quai Toulon 34340 Marseillan
Tel : 04 67 77 65 22
@ : cvmarseille@free.fr

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

Carte décrivant l'emplacement de la zone de course

